



Village de Pointe-Fortune

CONVOCAION

Par la présente, tous les membres du conseil du Village de Pointe-Fortune sont convoqués à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra par téléconférence et à huis clos, LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022, à 19h30 heures.

TOUTES QUESTIONS DE CITOYENS PEUVENT ÊTRE SOUMISES AU CONSEIL VIA L'ADRESSE : municipalite@pointefortune.ca. LES QUESTIONS REÇUES AVANT LA PRÉSENTE RÉUNION SERONT SOUMISES AU CONSEIL DURANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS. LES RÉPONSES POURRONT ÊTRE ADRESSÉES DIRECTEMENT À LA PERSONNE AYANT SOUMIS LA QUESTION ET/OU NOTÉES IMMÉDIATEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE QUI SERA PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL DANS LES JOURS SUIVANTS CETTE DERNIÈRE.

Les points suivants seront discutés, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Tenue de la réunion ordinaire via téléconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 janvier 2022.
4. Certificat de disponibilité de crédit et approbation des comptes payables au 7 février 2022.
5. Dépôt de la correspondance et documents reçus.
6. Adoption du règlement 393-2022 remplaçant le règlement 360-2018 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es de Pointe-Fortune.
7. Délégation d'autorité pour la signature des chèques et autres documents de la municipalité.
8. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.
9. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.
10. Période de questions.
11. Octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels en ingénierie pour l'évaluation, l'analyse et la production de rapports sur la sécurité et la conformité du 121, route 342.
12. Octroi d'un contrat de gré à gré pour les services professionnels en architecture pour l'évaluation, l'analyse et la production de rapports sur la sécurité et la conformité du 121, route 342.
13. Autorisation de représenter la municipalité lors de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes.
14. Renouvellement du contrat de la firme Poirier et associés, vérificateurs, pour l'année financière 2022.
15. Octroi du contrat de service professionnel pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du parc Réal-Larocque.
16. Politique de subvention pour les activités sportives et culturelles des jeunes et de la bibliothèque pour tous à compter de 2022.
17. Politique d'aide financière : Remboursement des frais d'acquisition d'arbres
18. Autres sujets:
19. Période de questions.
20. Levée de la séance.

3 février 2022

Jean-Charles Filion

Jean-Charles Filion, directeur général
